

Nombre de Conseillers	
Communautaires en exercice	29
Présents :	18
Votants :	25
Pouvoirs :	7
Date convocation	11/12/2025
Affichage :	11/12/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ALLIER MARGERIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLORET, Guy MAYRAND

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL. Marie-Josée BEAUD, à Jean-François COLLANGE, Thierry CHAZE à Liliane PERISSAGUET, Patrice CLAVEL à Alain GAILLARD, Jean-Marie BOSCUS à Jean-Louis BRUN

Secrétaire de séance : Marc OZIOL

Objet : MOBILISATION DU FINANCEMENT ANNUEL D'EPL - ANNEE 2025

Il est rappelé que la CCHAM bénéficie annuellement d'une participation financière d'EPL au titre des actions patrimoniales pour des aménagements au bord du lac de Naussac.

Dans le cadre de la sécurisation du cheminement au bord du lac, il a été engagé depuis plusieurs années le bornage de l'espace public. Après la pose de clôtures, cette démarche permet de limiter les risques de pollutions de l'eau et de sécuriser le cheminement des randonneurs. Aussi, il est proposé de poursuivre le bornage de l'espace public.

D'autre part, suite à l'apparition de plus en plus fréquente de cyanobactéries, il est primordial de renforcer la communication préventive. Il est prévu d'équiper le pourtour du lac avec des panneaux d'informations afin de couvrir les principaux points d'accès. Ces panneaux permettront de sensibiliser sur les risques liés aux cyanobactéries et adopter les bons comportements.

Pour l'année 2025, la CCHAM prévoit donc de mobiliser ce financement pour le bornage de l'espace public sur un tronçon de rive et l'élaboration et la pose de panneaux de communication sur les cyanobactéries

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

APPROUVE le projet de financement pour un montant de 19 160 €

DECIDE de solliciter une subvention de auprès de l'Etablissement Public Loire au titre de l'année 2025 ;

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de la dépense éligible : 19 160 € HT

Plan de financement :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| - Subvention sollicitée auprès d'EPL | 15 000 € |
| - Autofinancement de la CCHAM | 4 160 € (+ TVA) |

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tout document s'y référant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,

Au siège de la communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride

Le Président

